

Direction : Direction Générale des Services Techniques

REF : URBA2009008

Signataire : FD

OBJET : Ilôt Clos Bénard/Nouvelle France/Cités : approbation de la révision simplifiée du POS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan d'Occupation des Sols de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2009 prescrivant la révision simplifiée du POS concernant l'îlot Clos Bénard/Nouvelle France/Cités ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2009 tirant le bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du POS ;

VU l'arrêté municipal en date du 11 septembre 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision simplifiée ;

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 6 octobre au vendredi 6 novembre 2009 inclus ;

Considérant que le bilan de la concertation relative à la révision simplifiée du POS concernant l'îlot Clos Bénard/Nouvelle France/Cités permet de poursuivre la procédure engagée ;

Considérant l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la révision simplifiée du POS d'Aubervilliers concernant l'îlot Clos Bénard/Nouvelle France/Cités.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en Mairie,
- d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en préfecture et à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le Maire.